

Bureau Agoa

Séance du 29 janvier 2016

Délibération Agoa_bur_2016_005

**Approbation du procès-verbal de la séance
du 29 septembre 2015 (Gustavia, Saint-Barthélemy).**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-1 et R334-8

Vu la délibération n°2013_31 du conseil d'administration de l'Agence portant approbation de la gestion directe du sanctuaire Agoa par l'Agence.

Vu la délibération n°2014_17 du conseil d'administration de l'Agence portant création du conseil de gestion du sanctuaire Agoa.

Vu la décision 2015/001 du président du conseil d'administration de l'Agence en date du 13 mai 2015 portant nomination des membres du conseil de gestion d'Agoa.

Vu le règlement intérieur du conseil de gestion d'Agoa.

Vu la délibération Agoa_cdg_2015_005 du conseil de gestion d'Agoa du 21 mai 2015 relative aux délégations de compétences données au bureau

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2015_28 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du sanctuaire Agoa du 30 novembre 2015

PIECE JOINTE : Procès-verbal de séance du bureau du 29 septembre 2015

Le bureau adopte les décisions suivantes :

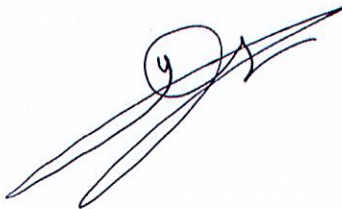
Article 1 :

Le bureau approuve le procès-verbal de séance du bureau du 29 septembre 2015.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le président du conseil de gestion
d'Agoa**



**Le directeur de l'Agence des aires
marines protégées**



par délégation

Thierry CANTERI
directeur du département
des parcs naturels marins



Procès-verbal de séance du bureau d’Agoa

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015

GUSTAVIA, SAINT-BARTHELEMY

Membres présents

Catégorie des représentants de l'État

Denis ETIENNE, représentant le directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Martinique (DEAL)

Catégorie des organisations socioprofessionnelles et associations d'utilisateurs

Olivier MARIE-REINE, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique

Jean-Pierre CONCAUD, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins en Guadeloupe

Catégorie des associations de protection de la nature

Lesley SUTTY, présidente de l'ECCEA

Catégorie des collectivités territoriales et assemblées nationale

Benoit CHAUVIN, représentant le président de la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy, conseiller territorial.

Yvon COMBES, vice président de l'Association des maires de Guadeloupe, président du sanctuaire Agoa.

Catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissements publics associés

Christian DACHIR, représentant le président du conseil d'administration du Parc naturel régional de la Martinique, membre du conseil d'administration du Parc naturel régional de la Martinique

Nicolas MASLACH, conservateur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin,

Catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises

Catégorie des personnalités qualifiées et représentant du centre d'activités régional compétent en matière de conservation

Lionel REYNAL, expert halieute IFREMER

Anne FONTAINE, directrice du CAR-SPAW.

Soit 10 membres présents.

Étaient également présents

Jacques MONTAZEAU, délégué du Préfet à Saint-Barthélemy.

Serge TOULET, Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy.

Les membres de l'équipe Agoa :

Sophie BEDEL,

Amandine EYNAUDI,

Olivia GIULIANI,

Maxime SEBE,

Romain RENOUX.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 (tenue par visioconférence).
2. Proposition de modification du fonctionnement du bureau : nomination de membres suppléants pour le bureau.
3. Proposition de modification de la composition du conseil de gestion : homogénéisation des types de membres pour la catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises.
4. Avis demandés au bureau.
 - 4.1. Projet d'Énergie Thermique des mers NEMO, Martinique.
 - 4.2. Point d'information sur les avis rendus (Jarry, et déroctage du chenal d'accès au port départemental de Port-Louis, Guadeloupe).
5. Présentation du calendrier et de la méthode proposés pour le second plan de gestion Agoa.
6. Information sur la commission coopération internationale du 25 septembre 2015.
7. Points divers.
 - 7.1. Présentation du pré-programme de la soirée grand public Agoa du 5 novembre 2015 à Saint-Martin.
 - 7.2. Point d'information sur le déploiement de l'observatoire acoustique Agoa.
 - 7.3. Point d'information ECCA : résultats consultation ECCA sur critères travaux sous marins (Jarry).
 - 7.4. Point d'information sur les interprétations de seuils (impact sonore).

Introduction et approbation de l'ordre du jour

Yvon COMBES, président du sanctuaire Agoa ouvre la séance en remerciant l'assistance de sa présence et particulièrement, Monsieur Jacques MONTAZEAUD, délégué du Préfet à Saint-Barthélemy.

Yvon COMBES présente les membres de l'équipe technique Agoa et un tour de table des participants est fait. Ayant constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est présenté. Le président propose qu'un point divers y soit ajouté :

- (point divers 7_0) : Proposition de demande du dossier de projet stratégique de grand port Maritime de la Martinique au porteur de projet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président finalise cette ouverture de séance par deux points d'informations concernant le rappel des règles de communication en période électorale et la prise en charge des frais de déplacements par l'Agence des aires marines protégées.

- Communication en période électorale.

Le président attire l'attention des membres du bureau sur leur vigilance pour éviter que la communication d'Agoa ne soit détournée au profit personnel d'un candidat qui se présente aux élections régionales.

Agoa peut communiquer tant que le ton reste neutre et informatif, sans lien direct avec l'élection, la production des outils de communication est maintenue telle que prévue.

- Prise en charge des frais de déplacements

Le président attire l'attention des membres du bureau sur le respect des règles de prise en charge des frais tel que fixés par décret et marché public. Une note détaillée à ce sujet sera fourni à l'occasion de la prochaine convocation du conseil de gestion pour rappeler ces modalités.

Décision	L'ordre du jour avec sa proposition de modification est adopté à l'unanimité.
-----------------	--

1. Approbation du procès-verbal de séance du bureau du 29 juin 2015

Décision	Le procès-verbal de la séance du bureau du 29 juin 2015 est adopté à l'unanimité.
-----------------	--

Délibération	Agoa_bur_2015_002
---------------------	-------------------

2. Proposition de modification du bureau : nomination de membres suppléants

Le projet de modification du règlement intérieur est présenté par Amandine EYNAUDI, puis est soumis à discussion.

Les débats portent sur :

- La nécessité d'assumer sur la durée ses responsabilités une fois élu au bureau.
- La possibilité de tester un peu plus longuement ces modalités de fonctionnement et de remettre cette question à un ordre du jour ultérieur une fois le retour sur expérience un peu plus long.
- Le risque de difficulté d'atteinte du quorum (fixé à huit, soit la moitié des membres).
- L'importance de l'appropriation des thématiques traitées par Agoa et du suivi des dossiers dans la durée.

Décision	La proposition de modification du règlement intérieur concernant la nomination de membres suppléants au bureau est rejetée à l'unanimité.
-----------------	--

3. Proposition de modification de la composition du conseil de gestion pour la catégorie 4 : représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises.

Le projet de modification de la composition du conseil de gestion pour la catégorie 4 vise l'homogénéisation des fonctions des membres nommés pour cette catégorie comme suit :
Catégorie 4_ Quatre (4) représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises, comme suit :

- 1) Le directeur du comité martiniquais du Tourisme ;
- 2) Le directeur du comité du Tourisme des Iles de la Guadeloupe ;
- 3) Le directeur de l'office du Tourisme de Saint-Martin ;
- 4) Le directeur de l'office du Tourisme de Saint-Barthélemy

L'ensemble des membres du bureau est favorables à cette proposition.

Cette décision du bureau d'Agoa sera portée au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées pour validation et régularisation.

Décision	La proposition de modification de la composition du conseil de gestion concernant la catégorie 4_ Quatre (4) représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises, comme suit : 1) Le directeur du comité martiniquais du Tourisme ; 2) Le directeur du comité du Tourisme des Iles de la Guadeloupe ; 3) Le directeur de l'office du Tourisme de Saint-Martin ; 4) Le directeur de l'office du Tourisme de Saint-Barthélemy est adoptée à l'unanimité.
Action	La proposition sera portée au conseil de gestion pour approbation puis au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées.

4. Avis demandés au bureau

4.1 Avis demandé au bureau : projet d'énergie thermique des mers NEMO

La demande et l'avis technique sont présentés par Sophie BEDEL.

Les débats portent sur :

- La difficulté de ce dossier, son caractère innovant étant synonyme d'absence de recul, voir de connaissances de base concernant l'impact à long terme de l'exploitation de ce type de technologie.
- La nécessité de bénéficier d'informations complémentaires précises et entre autre :
 - o Le nom et la composition de l'antifouling qui sera utilisé.
 - o Le comportement dans la colonne d'eau du bromoforme
 - o Son association éventuelle à d'autres composés et les conséquences sur l'environnement
 - o La possibilité de mise en œuvre d'un système permettant la récupération de l'eau ou son traitement avant relargage dans le milieu naturel
 - o La durée de vie de la molécule de bromoforme dans le milieu marin
- La nécessité de consulter l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur ce dossier.
- La nécessité d'exploiter l'existence de stations DCE (directive Cadre sur l'Eau) à proximité pour suivre l'évolution à la fois physico-chimique et biologique de l'eau à proximité de la plateforme.
- Le nécessaire investissement du porteur de projet pour assurer des suivis à long terme.

Les conditions suivantes de suivis à court, moyen et long terme sont demandées par le bureau :

- Suivi biologique et chimique de la colonne d'eau (communauté de phytoplancton et zooplancton notamment),
- Suivi écotoxicologique du peuplement ichtyologique.
- Suivi de fréquentation des mammifères marins dont le protocole d'observation prévu par le pétitionnaire sera transmis pour validation à Agoa.

- Suivi écotoxicologique des mammifères marins (vivants, de façon annuelle, et animaux échoués, dont le protocole sera transmis pour validation à Agoa
- Suivi acoustique (déjà prévu dans le projet NEMO).

Chaque suivi devra débuter par un état initial (état de référence) en amont de la phase des travaux puis être pérennisé sur les 25 ans de phase opérationnelle du projet NEMO.

L'ensemble de ces résultats seront communiqués annuellement au sanctuaire Agoa (analyses biologiques et physico-chimiques, enregistrements et traitements des données acoustiques, photo-identifications).

Pour la phase des travaux d'ensouillage des câbles, la mise en place d'une procédure de « ramp-up » au moment du démarrage des engins est demandée.

Décision	Avis simple favorable sous conditions adopté avec 9 voix POUR / 1 ABSTENTION
Délibération	Agoa_bur_2015_003
Action	Compléments d'informations demandés au porteur de projet.

4.2 Point d'information sur les avis rendu

- **Déroctage du port de Port-Louis, Guadeloupe**

En l'absence d'un conseil de gestion¹, un avis technique a été rendu par l'équipe Agoa le 29 avril 2015. Cet avis technique préconisait :

- L'évitement des travaux en période de présence de baleines à bosse (janvier-juin)
- La définition d'un protocole de surveillance avec le sanctuaire Agoa avant le début des travaux

Ces conditions figurent sur l'arrêté de la DEAL RN-2015-032 du 4 août 2015 portant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'Environnement des travaux de déroctage du chenal d'accès au port départemental de Port-Louis.

- **Campagne géologique « Géologie sans frontière »**

Avis défavorable rendu par le conseil de gestion Agoa le 21 mai 2015.

La délibération du conseil de gestion a été transmise à l'AEM et au MAE le 18 juin 2015, l'avis 66 CZM/AEM/NP du Commandant de zone maritime Antilles a été émis le 28 mai 2015, il est défavorable et reprend les éléments apportés par le conseil de gestion Agoa.

- **Aménagement d'une marina à Jarry Sud, Guadeloupe**

Avis rendu par le bureau Agoa le 29/06/15 : il s'agissait d'un avis favorable sous conditions.

La délibération du bureau Agoa a été transmise à la DEAL Guadeloupe le 3 juillet 2015. L'arrêté d'autorisation de la DEAL Guadeloupe n'a pas encore été délivré, le dossier du pétitionnaire étant incomplet par ailleurs.

¹ Le conseil de gestion Agoa a été mis en place le 21 mai 2015

5. Présentation de la méthodologie et du calendrier prévisionnel pour la rédaction du plan de gestion II.

La méthodologie et le calendrier prévisionnel pour la rédaction du deuxième plan de gestion Agoa est présenté par Amandine EYNAUDI.

Chaque étape sera menée en concertation étroite avec le conseil de gestion. A noter qu'il s'agit plus d'un continuum que de phases se succédant les unes aux autres.

- Phase I : Actualisation de l'état des connaissances et du diagnostic « que savons-nous ? »

- o Actualisation de l'état des connaissances

L'actualisation de l'état des connaissances vise l'intégration de l'ensemble des données acquises (et disponibles) depuis la validation du premier plan de gestion en 2011.

- o Actualisation du diagnostic

Il s'agit, à partir de l'état des connaissances actualisé, de proposer un diagnostic partagé mis à jour. Il présentera notamment le bilan des actions menées, les résultats atteints du plan de gestion I (2012-2017), les facteurs d'influence (paramètres environnementaux ou anthropiques ayant une action sur les objectifs à long termes) et le niveau de responsabilité d'Agoa pour les espèces fréquentant le sanctuaire. Ce diagnostic sera réalisé à partir des données disponibles et devra permettre la précision des enjeux.

Définition de : « ce que Agoa doit préserver ou améliorer » : les enjeux.

A partir de l'état initial et du diagnostic actualisés les éléments du patrimoine naturel (mammifères marins et leurs habitats) d'Agoa pour lesquels ce dernier a une responsabilité et que l'on doit préserver ou améliorer seront précisés et hiérarchisés : il s'agit de la (re)définition des enjeux.

- Phase II : « que souhaitons-nous pour Agoa dans 15 ans ? » : définition des objectifs à long terme (OLT)

Cœur du plan de gestion II, les objectifs à long termes (OLT) seront redéfinis pour une vision des résultats attendus à 15 ans. Vision qui engage les acteurs sur le long terme. Dans la mesure du possible chaque objectif à long terme devra traduire ainsi le résultat attendu et un niveau d'exigence fixés par le conseil de gestion.

Ces objectifs à long terme seront accompagnés des premiers éléments du tableau de bord Agoa, présentant des pistes d'indicateurs permettant d'évaluer en continu la progression d'Agoa vers ses objectifs à long terme.

- Phase III : Déclinaison des objectifs opérationnels et du premier plan d'action à 5 ans : « par quoi commençons-nous ? ».

Une fois les objectifs à long terme définis et validés par le conseil de gestion, une première déclinaison d'objectifs opérationnels à 5 ans devra être faite.

Nota bene : Ces éléments de méthodologie sont ceux définis dans le cadre des travaux pour un guide méthodologique en cours de rédaction concernant la méthodologie d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Le pilotage est assuré par l'ATEN, les têtes de réseau gestionnaires d'espace naturel (RNF, PNR, ENS, CDL, PNF, AAMP...) et le Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie.

Le calendrier proposé tient compte du dimensionnement et du plan de charge prévisionnel de l'équipe pour les années 2016 et 2017 qui devra continuer à rendre des avis et à mener des actions (techniques, scientifiques et de coopération ou encore de communication) tout en travaillant à la rédaction et à la préparation des phases de concertation avec l'ensemble des acteurs.

Il prévoit que chaque phase soit soumise en amont au bureau et au conseil de gestion. La mise à jour de l'état des connaissances, le diagnostic et les enjeux seront présentés et discuter avec les acteurs concernés par la thématique (une réunion par territoire) ainsi que les objectifs à long terme. Toutes les phases sont ensuite validées par le bureau puis le conseil de gestion.

Le calendrier prévisionnel prévoit les validations :

- de la phase : [état des connaissances, le diagnostic et les enjeux] fin 2016
- des objectifs à long terme mi 2017
- du plan de gestion finalisé fin 2017 (pour soumission au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées).

Décision	La proposition de méthodologie et de calendrier prévisionnel pour la rédaction du plan de gestion II est adoptée à l'unanimité.
Action	La proposition du bureau sera portée au conseil de gestion pour approbation.

6. Point d'information sur la première réunion de la commission coopération internationale Agoa.

Le bilan de cette première réunion est rapporté par Anne FONTAINE, membre de la commission coopération internationale.

L'objet principal de cette réunion était un premier partage d'information sur la situation et les actions engagées.

Cette première réunion avait également pour objectif de présenter la campagne REMMOA (suivi des mammifères marins et de la mégafaune pélagique dans les eaux ultra-marines françaises par survol aérien) aux membres de commission coopération internationale.

Le programme REMMOA (**R**ecensement des **M**ammifères marins et autre **M**égafaune pélagique par **O**bservation **A**érienne) est un programme d'acquisition de connaissance piloté par l'Agence des aires marines protégées et mené par l'Observatoire PELAGIS (UMS 3419).

Il a débuté en 2008 par la zone Antilles et vient de terminer son premier cycle par le survol des zones économiques exclusives de la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, fin 2014.

Un deuxième cycle commence en 2016 avec le deuxième survol de la zone Antilles. Cette nouvelle campagne est importante pour Agoa car elle permettra entre autre une mise à jour de la connaissance notamment sur des secteurs très mal connu du large.

La campagne 2016 est prévue sur une durée d'environ six semaines entre les mois d'août et octobre.

Il est envisagé que cette campagne survole, en plus d'Agoa, certaines zones économiques exclusives adjacentes comme les eaux de La Dominique et des Iles Néerlandaises de Saba, Sint-Marteen et Saint-Eustache.

Les membres de la commission confirment cette nécessité de coopération avec les pays voisins et sont volontaires pour apporter leur appui à cette coopération. Ils confirment également la nécessité qu'Agoa soit le point focal au niveau local, et que les pays soient associés également en terme de sensibilisation à la méthode et présentation des résultats (via Agoa).

Les axes de travail comme le développement de l'activité d'observation commerciale des cétacés et la formation de pêcheurs via les écoles de pêches sont évoquées comme pistes de travail et d'actions futurs de la commission coopération internationale.

La réunion du 5 novembre a pour objectif de dresser les premières pistes de stratégie et de définir ses priorités en termes d'action.

7. Points divers

7.0. Proposition de demande du dossier de projet stratégique de grand port Maritime de la Martinique au porteur de projet.

Le président Yvon COMBES propose aux membres du bureau que le dossier de projet stratégique de grand port maritime de la Martinique soit demandé au porteur de projet de façon à ce que le bureau puisse se prononcer à ce sujet.

Denis ETIENNE, représentant de la DEAL – Martinique, précise que le projet d'extension est d'ors et déjà autorisé en revanche le projet stratégique est en cours d'autorisation.

L'ensemble des membres du bureau est favorable à cette demande.

Décision	Demande du dossier de projet stratégique de grand port maritime de la Martinique au porteur de projet adoptée à l'unanimité.
Délibération	Agoa_bur_2015_005
Action	Un courrier de demande concernant le projet stratégique de grand port de la Martinique est adressé au président du directoire.

7.1 Présentation du programme de la soirée grand public Agoa du 5 novembre 2015.

Il est proposé au bureau que se tienne une fois par an une conférence grand public, moment d'échange entre les usagers de la mer et Agoa.

Le nom : « *Kozé Agoa : petites et grandes initiatives pour nos mammifères marins* » est proposé aux membres du bureau.

L'objectif de la soirée du 5 novembre est de mieux faire connaître l'existence d'Agoa au public de Saint-Martin, de présenter des actions d'Agoa, actuelles et à venir. Pour ce premier rendez-vous c'est également l'occasion de présenter la campagne REMMOA 2016.

Le programme détaillé est présenté par Amandine EYNAUDI.

L'ensemble des membres du bureau est favorable à cette proposition, le titre de l'évènement est également validé.

Décision	La proposition de soirée grand public Agoa : « Kozé Agoa : petites et grandes initiatives pour nos mammifères marins » et son programme pour le 5 novembre 2015 sont votés à l'unanimité.
Action	Diffusion du programme de la soirée Kozé Agoa

7.2. Information sur le déploiement de l'observatoire acoustique Agoa

Dans le cadre du plan de gestion du sanctuaire Agoa, un observatoire acoustique est déployé en phase pilote en Guadeloupe pour l'instant. Cet observatoire repose sur l'acoustique passive². Il s'agit de dispositifs qui enregistrent le son ambiant. L'acoustique passive présente des avantages divers :

- Bonne rentabilité temps d'acquisition/résultats obtenus.
- Détection d'espèces discrètes³.
- Continuité d'acquisition (jour/nuit, intersaisons...), quelles que soient les conditions météorologiques et dans des zones parfois peu accessibles.
- Enregistrement de signaux acoustiques permettant de les rejouer et de les utiliser pour d'autres objectifs (sensibilisation et communication).
- Enregistrement des autres sources de bruit pouvant avoir un impact sur les mammifères marins (notamment le trafic maritime).

La vocation de l'observatoire est d'acquérir des données acoustiques au sein du sanctuaire Agoa, deux objectifs principaux se dégagent :

- Caractériser le bruit anthropique dans le sanctuaire afin d'avoir une base de travail concernant cette nuisance potentielle.
- Caractériser les familles, espèces, populations résidentes ou non sur les différentes zones du sanctuaire Agoa.

Déploiement de la station acoustique Agoa (SAA)

La station acoustique Agoa est un outil de mesure et de traitement en temps-réel du signal acoustique. Ce dispositif très innovant permet de détecter les cétacés (et de les différencier par groupe d'espèces voire par espèce) et d'établir des cartes de bruit ambiant d'une grande zone. Ce dispositif permet d'obtenir et de consulter ces résultats instantanément.

La station a été déployée le 9 juillet 2015 à Vieux-Fort et a été retirée le 13 juillet 2015 en raison d'une panne. Le dispositif est actuellement en cours de réparation chez le prestataire et un nouveau déploiement est planifié fin novembre 2015.

Déploiement des C-POD

Les C-POD sont des dispositifs acoustiques légers qui détectent les clics⁴ des delphinidés⁵. Ces dispositifs sont le plus souvent utilisés sur les marsouins et les grands dauphins.

² L'acoustique passive s'oppose à l'acoustique active, où un son est émis par un dispositif, se réfléchit sur les surfaces environnantes (roche, animaux...) et est par la suite enregistré par ce même dispositif.

³ Espèces de cétacés difficilement observables visuellement.

Ils n'ont pour l'instant jamais été utilisés en milieu tropical. Une première phase de test de ces dispositifs est actuellement menée en coopération avec le Parc national de la Guadeloupe.

Quatre C-POD ont été déployés le 2 septembre 2015 sur deux bouées du Parc national de Guadeloupe (PNG) en face de Bouillante. La configuration de chaque dispositif est différente afin de tester au mieux leur comportement en milieu tropical. Si leur efficacité est prouvée, ces dispositifs seront à nouveau déployés pour l'étude des dauphins (projet en cours d'élaboration). Ce projet permettra de définir les statuts de résidence des dauphins dans les différentes îles du sanctuaire et pourrait également définir le comportement (chasse, repos...) de ces espèces dans ces différents secteurs.

7.3. Point d'information ECCA : résultats consultation ECCA sur critères travaux sous marins

Lesley SUTTY présente quelques rappels et éléments cadres internationaux concernant les nuisances sonores et les mammifères marins.

Nota bene : Voir également présentation jointe au dossier de séance.

7.4. Information sur les interprétations de seuils (impacts sonores)

Afin de formuler des notes techniques acoustiques à l'attention du bureau et du conseil de gestion d'Agoa, l'équipe technique s'appuie sur des seuils d'impact sonore issus de la littérature. Suite aux dernières discussions en réunion de bureau sur le sujet et à la présentation en point 7.4 de Lesley SUTTY, l'équipe technique Agoa propose de présenter la méthodologie utilisée pour rédiger les notes techniques.

A cette occasion Maxime SEBE présente les raisons des différences de seuils standards utilisés par l'équipe par rapport à ceux présentés dans le plan de gestion et ceux présentés par Lesley SUTTY.

Nota bene : voir présentation PPT de la séance du bureau du 29 septembre 2015 et la note technique 7_4 du dossier de séance.

8 Clôture

Yvon COMBES clôture le bureau en remariant l'ensemble des participants pour leur investissement et leurs échanges à l'occasion de cette séance. Il remercie également l'équipe technique pour la préparation des dossiers et donne rendez-vous à tous pour le conseil de gestion et la soirée grand public de début novembre.

⁴ Les clics sont de rapides impulsions qui s'opposent aux sifflements qui peuvent durer plus longtemps (1 seconde à quelques secondes). Les clics des delphinidés sont le plus souvent utilisés pour la chasse mais peuvent aussi être utilisés occasionnellement pour la communication.

⁵ Les C POD enregistrent les détections mais pas les « bandes son » qui y sont associées.

Nota : Enregistrement séance.

L'enregistrement de la séance est complet il est archivé et à disposition des membres qui en feraient la demande.

Tableau des actions du Bureau

	N°	Intitulé	Qui ?	Échéance	État
Action	B2_1	La proposition de modification de la composition du conseil de gestion concernant la catégorie 4 sera portée au conseil de gestion pour approbation puis au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées.	Président	24/11/15	Ouverte
Action	B2_2	Demande de compléments d'information au porteur de projet NEMO	Déléguée Agoa	Prochain bureau	Ouverte
Action	B2_3	La proposition de méthodologie et de calendrier prévisionnel pour la rédaction du plan de gestion II est portée au prochain conseil de gestion Agoa	Président	06/11/15	Ouverte
Action	B2_4	Un courrier de demande concernant le projet stratégique de grand port de la Martinique est adressé au président du directoire.	Président	Prochain bureau	Ouverte
Action	B2_5	Diffusion du programme de la soirée Kozé Agoa	Tous les membres	5/11/15	Ouverte

Tableau des décisions

	Intitulé	Délibération
Décision	L'ordre du jour avec sa proposition de modification est adopté à l'unanimité.	-
Décision	Le procès-verbal de la séance du bureau du 29 juin 2015 est adopté à l'unanimité.	Agoa_bur_2015_002
Décision	La proposition de modification du règlement intérieur concernant la nomination de membres suppléants au bureau est rejetée à l'unanimité.	-
Décision	La proposition de modification de la composition du conseil de gestion concernant la catégorie 4_ Quatre (4) représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises, est adoptée à l'unanimité, comme suit : 1) Le directeur du comité martiniquais du Tourisme ; 2) Le directeur du comité du Tourisme des Iles de la Guadeloupe ; 3) Le directeur de l'office du Tourisme de Saint-Martin ; 4) Le directeur de l'office du Tourisme de Saint-Barthélemy	-
Décision	Avis simple favorable sous conditions adopté.	Agoa_bur_2015_003
Décision	La proposition de méthodologie et de calendrier prévisionnel pour la rédaction du plan de gestion II est adoptée à l'unanimité.	-
Décision	Demande du dossier de projet stratégique de grand port maritime de la Martinique au porteur de projet adoptée à l'unanimité.	Agoa_bur_2015_004
Décision	La proposition de soirée grand public Agoa : « Kozé Agoa : petites et grandes initiatives pour nos mammifères marins » et son programme pour le 5 novembre 2015 sont votés à l'unanimité.	-